



Accueil et pension alimentaire

Par **lynchoc**, le **28/07/2016** à **13:19**

Bonjour,

Mon compagnon(nous vivons en union libre)a un fils de 15 ans d'une précédente union qui vivait jusqu'ici chez sa maman à 630km de chez nous.Nous versions une pension de 150 euros jamais révisée alors que depuis son calcul nous avons ensemble 2 enfants.Les voyages aller et retour étaient tous à notre charge(moitié vacances scolaires et les deux mois d'été qu'il passait à notre domicile).

Son fils a manifesté le désir de vivre avec son nous ,ce à quoi sa mère ne s'est pas opposé.Il a été convenu par téléphone qu'il resterait définitivement ici à la suite des vacances d'été qu'il passe depuis toujours ici.Il est inscrit pour la rentrée dans un CFA et effectue sa période d'essai chez son futur maitre d'apprentissage durant le mois d'aout.

Nous venons de recevoir une lettre de l'avocate de son ex compagne dans laquelle il est préciser que nous l'hébergeons à compter du 1er septembre ,ce qui sous entend que nous devons payer les deux mois de pensions(alors qu'il vit ici),qu'elle touchera la prime de rentrée scolaire alors que nous avons à notre charge inscription dans l'établissement scolaire ainsi que son équipement et les fournitures scolaires.Elle demande que les frais de retour chez elle au moment des vacances restent à notre charge entièrement et son retour chez elle pendant le mois d'aout.Que pouvons nous opposer à ses demandes?